



RAPPORT ANNUEL 2013-2014
INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	7
Société Innovatech Régions ressources – Bilan	8
Société Innovatech Régions ressources – Résultats et déficit cumulé	9
Société Innovatech Régions ressources – Flux de trésorerie	10
Société Innovatech Régions ressources – Notes complémentaires	11

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2013-2014, la Société a poursuivi ses activités en suivant le mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré une perte de 3 136 \$, celui-ci découlant principalement de la moins-value non réalisée sur les placements de 212 684 \$.

Mentionnons qu'en octobre 2008, la Société a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech S.E.C. a été créée et elle a conservé la mission d'Innovatech Régions ressources et son autonomie d'intervention. Les actifs transférés sont d'une valeur de 10 000 000 \$, et ils se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant. Le pourcentage de parts détenues par la Société Innovatech Régions ressources a donc diminué en conséquence.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2014, le conseil d'administration d'Innovatech Régions ressources était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil

M. André Côté, administrateur

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président principal aux financements mandataires, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M. Yves Lafrance
Administrateur



Mme Sylvie Chagnon
Administratrice



États financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Régions ressources, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 16 juillet 2014

Société Innovatech Régions ressources

BILAN

Au 31 mars 2014

(en dollars)

	2014	2013
ACTIF		
Encaisse	236 785	27 028
Placement temporaire, acceptation bancaire, 1,13 %, échéant en mai 2014	3 595 114	6 197 318
Acceptation bancaire, 1,03 %, échéant en décembre 2014	3 674 521	-
Placements (note 4)	17 192 065	18 466 425
Frais payés d'avance	7 686	7 298
Taxes à la consommation à recevoir	3 910	3 910
	24 710 081	24 701 979
PASSIF ET AVOIR DEL'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer	3 000	9 566
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	17 804	-
	20 804	9 566
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	(26 560 723)	(26 557 587)
	24 689 277	24 692 413
	24 710 081	24 701 979

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Yves Lafrance
Administrateur



Sylvie Chagnon
Administratrice

Société Innovatech Régions ressources

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

	2014	2013
PRODUITS NETS D'INVESTISSEMENT		
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements	(212 684)	13 224
Revenus d'intérêts	75 584	68 311
Dividendes	224 280	-
	87 180	81 535
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Services professionnels et contractuels	10 297	7 739
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	71 215	63 762
Assurances	8 784	8 784
Frais bancaires	20	-
	90 316	80 285
RÉSULTATS NETS DEL'EXERCICE	(3 136)	1 250
Déficit cumulé au début	(26 557 587)	(26 558 837)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(26 560 723)	(26 557 587)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2014
(en dollars)

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets de l'exercice	(3 136)	1 250
Moins-value (plus-value) non réalisée sur les placements	212 684	(13 224)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Taxes à la consommation à recevoir	-	(2 385)
Frais payés d'avance	(388)	388
Charges à payer	(6 566)	9 566
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	17 804	(17 114)
	220 398	(21 519)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptation bancaire	(3 674 521)	-
Distribution de capital sur placement	1 061 676	-
	(2 612 845)	-
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 392 447)	(21 519)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 224 346	6 245 865
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 831 899	6 224 346
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	236 785	27 028
Placements temporaires	3 595 114	6 197 318
	3 831 899	6 224 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2014

(en dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la *Loi sur la Société Innovatech Régions ressources* (RLRQ chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

Autres passifs financiers

Les charges à payer et les charges à payer à une entité sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - « IFRS »). Ainsi, la Société changera de référentiel en adoptant un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la *Partie V de CPA Canada - Comptabilité* jusqu'au présent exercice clos le 31 mars 2014. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Placements

	2014	2013
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (18,07 % des parts émises au 31 mars 2014; 18,07 % au 31 mars 2013)	17 192 065	18 466 425

5. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	-	-	17 192 065	17 192 065

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2013).

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	-	-	18 466 425	18 466 425

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Placements 2014	Placements 2013
Solde au début de l'exercice	18 466 425	18 453 201
Gains (pertes) non réalisés compris dans le résultat net	(212 684)	13 224
Distribution de capital sur placement	(1 061 676)	-
Solde à la fin de l'exercice	17 192 065	18 466 425

6. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (RLRQ chapitre S-17,5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 \$.

	2014	2013
Autorisé :		
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires	51 250 000	51 250 000

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

7. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2014, l'avoir de la Société a un solde de 24 689 277 \$ (solde de 24 692 413 \$ au 31 mars 2013).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'encaisse et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière réputée. Par conséquent, la direction juge que la Société est peu exposée au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,03 % à 1,13 % (de 1,08 % à 1,14 % au 31 mars 2013). Les échéances de ces placements étaient de 40 à 294 jours.

Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de devise et le risque lié au marché boursier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.